



Mennecy, le 27 juin 2017

Réunion sur le terrain du 26 juin 2017, prévue à 15h.
Objet : implantation d'une armoire électrique.

Présents :

M. Vincent MARCHAL pour ENEDIS

M. LEVERT pour la Société TPF.

Une autre personne, non identifiée.

Mme Danièle HILLION, Présidente de l'AFUL Les Lys de Mennecy

M. Marcel DURANT, Vice-Président de l'AFUL Les Lys

M. Fabrice COURANT, Secrétaire de l'AFUL Les Lys

M. Jacques CARDON, en tant que conseiller technique de l'AFUL Les Lys

M. Jean-Marc MARILLER, Représentant des Services Techniques de la ville de Mennecy.

Pour des commodités de lecture, les personnes représentant l'AFUL Les Lys seront simplement appelées « L'AFUL Les Lys » dans ce compte-rendu.

À l'arrivée de Mme HILLION à 14h45, une réunion est déjà en cours sur le terrain de M. BECONNE, 3 rue de Rouen à Mennecy, concernant le transformateur électrique accolé au garage, entre MM. LEVERT, MARCHAL et le propriétaire. Mme HILLION n'intervient pas dans cette discussion concernant la servitude du transformateur. La gestion de ce domaine incombe au propriétaire et à ENEDIS.

Les autres intervenants arrivent pour **la réunion de 15h.**

Sur la nécessité de l'implantation d'une armoire électrique :

- M. MARCHAL expose les arguments d'ENEDIS justifiant cette nécessité (renforcement du réseau pour de futures constructions, prévention des risques de surcharge du réseau dans un horizon lointain).
- L'AFUL Les Lys répond à ces arguments qui ne lui paraissent pas très convaincants, (Impossibilité de construire dans la Zone UEb) mais finit par accepter l'opportunité de cette implantation, à condition qu'elle ne soit pas située sur le terrain de l'AFUL.

Sur la place de l'armoire électrique :

- M. MARCHAL a pris acte que l'AFUL Les Lys refuse l'implantation d'une grosse armoire électrique sur l'espace vert (AM 119) lui appartenant, qui détruirait l'harmonie de l'ensemble immobilier. Il propose une implantation sur l'espace vert planté de sapins, appartenant à la Mairie, le long de l'avenue des Porcelaines.
- M. MARILLER n'a pas d'opposition à ce projet et pense qu'il sera validé par la Mairie de Mennecy. L'espace vert retenu serait un peu derrière les sapins, au croisement de la rue de Limoges et de l'avenue des Porcelaines.
- M. LEVERT accepte cet emplacement qui ne pose pas de problèmes techniques a priori. L'armoire n'est pas seulement posée sur le sol, mais implantée en profondeur. En effet, les câbles aboutissant à cette armoire doivent être enterrés à environ un mètre sous la surface du sol. Personne ne peut indiquer précisément les dimensions de cette armoire, M. LEVERT n'ayant pas apporté les plans, il s'agirait d'un ouvrage d'environ 2m X 2,4m et d'une hauteur non précisée.
- L'AFUL Les Lys demande que cette armoire soit peinte en vert foncé et cachée par de la végétation.
- M. LEVERT est d'accord.

Sur l'implantation des câbles électriques :

- M.LEVERT montre les nouveaux plans prévus par sa société : une grosse tranchée pour enfouir les câbles électriques menant à la future armoire électrique, partant du transformateur du 3 rue de Rouen, traversant la rue de Rouen pour aboutir sous l'espace vert de l'AFUL, longeant l'espace vert pour aboutir à l'angle de l'espace vert, au croisement de la rue de Rouen et de l'avenue des Porcelaines, puis traversant l'avenue des Porcelaines pour aller à l'armoire électrique sous les sapins.
- L'AFUL Les Lys refuse cette proposition car une grosse partie de la tranchée se situerait nettement sous l'espace vert privé, bien au-delà de la zone de servitude de 2m. et créerait pour l'AFUL une servitude nouvelle. L'AFUL Les Lys propose une tranchée sous le macadam de la rue de Rouen.
- M. MARCHAL pense que cette proposition est tout à fait acceptable.
- M. MARILLER pense que la Mairie peut aussi l'accepter.
- L'AFUL Les Lys accepte que seul un gros trou soit creusé sur le bord de l'espace vert de l'AFUL au croisement de la rue de Rouen et de l'avenue des Porcelaines afin de raccorder les câbles déjà existants qui sont enfouis sous l'espace vert de l'AFUL dans la zone de servitude.

M.MARCHAL semble avoir bien compris et accepté les demandes de l'AFUL Les Lys.

La date du 27 octobre 2017 qui figurait comme début de travaux dans le dossier préliminaire communiqué à la Mairie de Mennecey et à l'AFUL Les Lys est contestée par M. MARCHAL qui y voit plutôt une date buttoir.

M. LEVERT s'engage à causer le moins de nuisances possibles à l'AFUL Les Lys au cours des travaux.

M. LEVERT s'engage à communiquer à l'AFUL Les Lys les plans et projets finalisés pour les travaux à venir.

La réunion se termine vers 16h.

(Compte-rendu rédigé par Danièle HILLION, pour l'AFUL Les Lys)